



Mettre en œuvre une prise en charge intégrée psychiatrique et somatique spécialisée et personnalisée des patients atteints de trouble bipolaire avec un suivi rapproché et coordonné par des *case managers* à l'aide d'outils numériques.



Porteur du projet
Fondation FondaMental

Partenaires
3 CHU, 2 CH, Maison de santé de Créteil, 2 UFR, SEMEIA, SBT/Happy Neuron, UNAFAM, ARGOS

Expérimentateurs franciliens

Pôle de Psychiatrie des Hôpitaux universitaires Henri Mondor, Maison de santé de Créteil, URPS Pharmaciens IDF



94
Autres régions : ARA, BFC



5 ans
Lancée le 21/09/2019



5 060 K€ (FISS)



Cahier des charges - Avis CTIS



France entière
Patients souffrant d'un trouble bipolaire
1 100 patients



Publié au Journal officiel
le 21/09/2019, modifié le 31/03/2023



Financement complémentaire :
forfait multi-acteurs, par patient puis
financement au parcours rétrospectif
avec intéressement pour une séquence
de 36 mois



ars-idf-art51@ars.sante.fr



Mots clés :

ville-hôpital, santé mentale, télésurveillance, dispositif médical, case managers

Caractère innovant

L'expérimentation permet de tester une nouvelle organisation pour :

- la prise en charge spécifique du patient bipolaire par un suivi rapproché par des **case managers**
- l'**adaptation de l'intensité du suivi à l'aide d'un algorithme** de stratification du risque de rupture de parcours
- le **recours intensif aux outils numériques** d'accompagnement du patient

Modèle organisationnel

Objet du projet

Expérimenter la **mise en œuvre d'une prise en charge intégrée (psychiatrique et somatique), personnalisée, spécialisée et coordonnée des patients atteints de trouble bipolaire (BP)**, en aval de leur passage dans un service de psychiatrie adultes (post-hospitalisation complète ou partielle ou à l'issue du passage en centre médico-psychologique), et associée à un modèle de financement au parcours de soins.

Population cible

Patients atteints de trouble bipolaire

Etapes principales du parcours de soins

- **Bilan spécifique initial en centre spécialisé** dans la prise en charge des patients bipolaires
- Elaboration d'un **plan personnalisé de soins élaboré de façon pluridisciplinaire au cours de consultations spécialisées et longues**
- **Suivi rapproché, adapté et coordonné par une équipe de gestionnaires de cas (case managers, fonction assurée par un infirmier ayant reçu une formation dédiée spécifique)**. Ce dernier sera en charge de détecter les indices de détérioration de la santé du patient et d'ajuster le plan de soins en fonction. Il contribuera également à l'articulation ville-hôpital des différents acteurs sanitaires et médico-sociaux et favorisera la diffusion des bonnes pratiques

Le projet s'appuie sur une **utilisation intensive des outils numériques et le traitement massif de données de santé** pour piloter le projet de soins du patient, répondre à ses besoins de santé et mettre à sa disposition des thérapies psychosociales peu disponibles en soins courants.

Il s'appuie ainsi sur un **algorithme prédictif de risque d'hospitalisation et d'arrêt de traitement** issu du traitement des données du patient utilisant l'intelligence artificielle ainsi que de **divers outils numériques** (plateforme de télésurveillance et applications de psychoéducation et de remédiation cognitive).

Acteurs impliqués dans la prise en charge

Case managers, médecins généralistes et spécialistes de ville, psychiatres, infirmiers

Modèle financier

Le modèle de financement proposé est **complémentaire au droit commun avec une modalité de paiement mixte, à la dotation** (pour les établissements de santé) **et au forfait par patient** (pour les industriels fournisseurs des solutions et outils numériques), **assortis d'une part d'intéressement selon les résultats** (pour tous les intervenants).

Le montant total de cette prise en charge correspond à 775 € par patient par an:

- 600 € par patient par an pour le surcoût induit pour les acteurs hospitaliers pour mettre en œuvre ce nouveau parcours de soins (interventions dérogatoires de l'équipe soignante, notamment des CM)
- 175 € par patient par an pour le coût des licences des solutions et outils numériques

A partir de 2023, ce financement dérogatoire est associé à un intéressement sur les résultats d'efficacité modulé sur des indicateurs de qualité.